



# *La Vie Erroise*



*Décembre 2014 n°65*



Monsieur le Maire  
et  
le Conseil Municipal  
vous souhaitent de très bonnes fêtes  
de fin d'année

**Marché de Noël à Erre**  
Salle des Fêtes de Erre - Cour de la Mairie

**Dimanche 14 Décembre 2014**  
de 10 h à 18 h Non-Stop

Entrée Gratuite

**Exposition Artisanale**

**Gastronomie - Décoration - Cadeaux**  
**Nombreuses Animations - Ateliers Créatifs**

**Présence du Père Noël** **Tirage de la Tombola de Noël à 17h**

**Présentation de Chats de Races**  
**Promenades avec Chiens de Traineaux**



## *Edito du Maire*

Cet éditorial sera le dernier de l'année et je commencerai par vous souhaiter d'excellentes fêtes de Noël et de Nouvel An, entourés de vos proches et dans la joie.

Nous mettrons entre parenthèses la crise qui perdure, les mauvaises nouvelles qui s'accumulent, le chômage qui augmente continuellement.

Réjouissons – nous un instant en mettant en avant les projets qui se réalisent. Les vestiaires de football seront terminés en fin de mois. Nous avons racheté l'ancienne boulangerie que nous allons restaurer pour aider un jeune couple à s'installer et à nous proposer pain et pâtisserie dont un village dynamique ne peut se passer. Les Nouvelles Activités Péri éducatives se mettent en place malgré quelques difficultés de mise en route compréhensibles.

La réhabilitation de l'Eglise tarde car les décisions de subventions ne nous parviennent pas. Les investissements sont considérables et j'ai récemment plaidé notre cause au Conseil Général. La situation est difficile et nous devons impérativement être accompagnés financièrement sur ce projet.

Les phénomènes météorologiques prennent une ampleur inquiétante. Les pluies d'orage récentes ont été classées à occurrence 30 ans. Les quantités d'eau ont été extrêmement importantes en un laps de temps très court. Je suis de nouveau intervenu auprès du Siden Sian pour des travaux indispensables. Aujourd'hui, Réseau Ferré de France a donné son accord de principe mais il faut encore attendre la SNCF pour les dates d'intervention. Tout cela est d'une lenteur préjudiciable et je comprends l'exaspération des personnes touchées. Je continuerai à défendre nos intérêts avec pugnacité et sans faiblesse.

Toute l'équipe municipale reste vigilante et déterminée à mener à terme les projets nécessaires à notre collectivité. Fidèle et dévouée, elle vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

# Vie Erroise n° 65 - Décembre 2014

**S**

Marché de Noël.....2

Le mot du Maire .....3

Informations municipales.....5

**O**

Colis de Noël.....10

Spectacle de Noël des enfants.....12

**M**

Vœux du Maire.....13

Repas des Aînés.....14

**M**

L'agenda .....15

Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 novembre .....16

Travaux réalisés.....19

**A**

Inondations dans le village .....20

Harmonie Municipale .....22

**I**

A Erre Obic.....26

Médiathèque .....28

**R**

Asso Elles recyclèrent solid'Erre .....30

Arrêtés municipaux .....31

**E**

Monoxyde de carbone.....33

Thé dansant .....35

Questions Idées Propositions.....36



**Joyeuses fêtes !**

# RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

## **HEURES D'OUVERTURE :**

### **MAIRIE :**

Lundi 14 h – 17 h  
Mardi, jeudi, vendredi 10 h – 12 h et 14 h – 17 h  
Mercredi, samedi 8 h 30 – 12 h

Lundi et vendredi 14 h – 17 h : formalités d'urbanisme, accès au cadastre et aux archives.

**Téléphone : 03 27 86 61 05 - Télécopie : 03 27 86 29 36 - [www.mairieerre.com](http://www.mairieerre.com)**

### **AGENCE POSTALE :**

Lundi au vendredi : 10 h – 12 h

## **PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS :**

M. PAKOSZ, Maire : sur rendez-vous le samedi

M. DALY, 1<sup>er</sup> Adjoint : sur rendez-vous le samedi de 10 h à 12 h

Mme GORGUET, 2<sup>ème</sup> Adjointe : sur rendez-vous le matin

M. VERDIN, 3<sup>ème</sup> Adjoint : sur rendez-vous le samedi de 10h à 12 h

Mme GROLIER, 4<sup>ème</sup> Adjointe : sur rendez-vous les lundi et vendredi de 14 h à 16 h 30

**LOCATION DES SALLES** : contacter Mme GROLIER les lundi et vendredi après-midi

**DECHETTERIE** : 06 73 70 50 02 (sauf jours fériés) - site internet : [www.siaved.fr](http://www.siaved.fr)

- de mars à octobre : du lundi au samedi de 9 à 12 h et de 13 à 19 h – dimanche de 9 à 12 h

- de novembre à février : du lundi au samedi de 9 à 12 h et de 13 à 17 h – dimanche de 9 à 12 h

## **TICKETS DE CANTINE :**

Ils sont en vente à l'agence postale communale au prix de 3.47 € l'unité.

11 NOVEMBRE 2014

Elus, Anciens combattants, représentants des associations, parents et enfants ont rendu hommage aux soldats morts pour la France lors de la cérémonie du 11 novembre.



A cette occasion, les élèves de l'école Suzanne Lanoy ont chanté, la Marseillaise et "Le Soldat" de Florent Pagny devant le Monument aux Morts.



À l'issue du défilé du 11 Novembre, le public a assisté à la mise en place officielle du nouveau porte-drapeau de la section locale des anciens combattants, Francis Sénéchal. Michel Lecocq Vice-Président de la section, épingla l'insigne au récipiendaire alors qu'Alain Pakosz, Maire, lui remettait le diplôme d'honneur.

Joseph Lequime procéda alors à la passation du drapeau. Ce dernier devient maître de cérémonie de la section.



## NOUVEAUX HABITANTS

Les nouveaux habitants sont priés de se faire connaître en Mairie. La Municipalité les accueillera officiellement le 11 novembre 2015.

*Ont été accueillis en 2014 dans notre commune :*

M. BOULET et Mme HONORE, M. MISIAEN et Mme DUFLOT, M. et Mme BOUQUILLON, Mme SERRA, M. BENTALEB et Mme LETINTURIER, M. et Mme DUFOUR, M. DELROT et Mme DELISSE, M. et Mme GUITON, M. et Mme VANDERKELEN, M. MENET Kevin et Mme COQUELLE, M. BRICOURT et Mme BRISSEZ, Mme TISON Marie-Paule, M. DENIS et Melle CAP, M. et Mme LUDDENS, Mme MENET Elodie, M. et Mme DEBUNE, M. PLATRIEZ et Melle LONGELIN, M. BELOTTI et Melle WAUQUIER, M. et Mme CARLUCCI, M. et Mme SLOS, M. et Mme LAMBERT, M. et Mme PATTE.



Monsieur le Maire et le Conseil Municipal souhaitent la bienvenue aux nouveaux Erroises et Errois et les félicitent d'avoir choisi notre Commune.

## **A SAVOIR :**

☞ **En raison des Fêtes de fin d'année, la mairie sera fermée les mercredis 24 et 31 décembre (une permanence sera assurée pour les inscriptions sur les listes électorales le 31 décembre)**

☞ **Les conducteurs ont la possibilité de consulter leur solde de points via le site [www.telepoints.info](http://www.telepoints.info)**

☞ **Rappel de la CCCO : les collectes peuvent démarrer dès 6h du matin. Pensez à sortir les bacs dès la veille au soir des jours indiqués.**

### **L'AMBASSADEUR DU TRI**

Contactez la CCCO (0800 585 854) et demandez les Ambassadeurs du tri.

### **BRULAGE**

Le brûlage des déchets verts et autres à l'air libre est interdit par l'article 84 du règlement sanitaire départemental (arrêté préfectoral du 12 avril 1979) et par l'arrêté municipal du 17 juin 2003.

### **AVIS AUX ASSOCIATIONS**

Les responsables d'associations voudront bien tenir compte du calendrier ci – dessous pour la parution de leurs articles. Il est impératif de respecter les dates de dépôt de ces derniers. Tout dépôt hors délais ne sera pas pris en considération. **Les articles (sous WORD) seront envoyés en mairie par voie électronique (mairie.erre1@cegetel.net). Les articles « papier » ne sont pas acceptés.**

<i>Date limite dépôt des articles</i>	<i>Pour parution</i>
<b>10 février</b>	1 <sup>er</sup> mars
<b>10 mai</b>	1 <sup>er</sup> juin
<b>25 août</b>	15 septembre
<b>10 novembre</b>	1 <sup>er</sup> décembre

## REVISION DES TARIFS DE LOCATIONS DES SALLES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2015

### Salle des fêtes

	Périodes	Tarifs	Arrhes
ERRE	WE	412	206
Extérieurs	WE	526	263
Elus, Personnel, Asso	WE	206	103

### Salle de réunion

	Périodes	Tarifs	Arrhes
ERRE	WE	165	83
	1 journée LJ	103	52
Extérieurs	WE	279	139
	1 journée LJ	180	90
Elus, Personnel, Asso	WE	83	41
	1 journée LJ	54	27

**WE : Week-End - L.J. : Lundi au Jeudi**

## HORAIRES D'OUVERTURE DU CITY STADE

Rappel des horaires d'ouverture du city stade :

- ETE : de 8 h à 19 h 30 du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre
- HIVER : de 8 h à 17 h 45 du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars

*Le city stade est fermé le dimanche (arrêté du 19/06/2008).*



## COLIS DE NOËL



La distribution des colis de Noël pour les personnes âgées organisée par le CCAS et la Municipalité aura lieu le **samedi 20 décembre 2014 au matin.**



Si vous percevez le RSA ou vous êtes en fin de droit ASSEDIC, chômeur non indemnisé (selon la composition de la famille), vous pourriez bénéficier du colis de Noël. VOUS DEVEZ VOUS INSCRIRE EN MAIRIE avec un justificatif de votre situation et l'avis d'imposition 2013 **avant le 13 DÉCEMBRE DERNIER DÉLAI.**



Après examen de votre demande, le colis vous sera remis en Mairie le mardi 16 DÉCEMBRE de 10 h à 12 h. **Aucun colis ne sera remis après cette date.**

### ETAT CIVIL

- bienvenue aux nouveaux nés :
  - BOONE Ethan le 22 septembre à Lille
  - D'HAENE Erine le 7 octobre à Valenciennes
  - THERY Yléna le 8 novembre à Denain
  
- nos félicitations aux époux :
  - LESOIN Rémy et WILMOT Sandrine le 11 octobre
  
- nos condoléances pour le décès de :
  - LENGRAND Henri le 25 septembre à Somain
  - LEMAIRE Claudine épouse DEGAUGUE le 28 septembre à Dechy
  - KORYTOWSKI Georgette épouse KUZIO le 6 octobre à Somain
  - PAGNIEZ Julienne veuve DEBAISIEUX le 28 octobre à Denain



Les Ateliers Bien Vieillir dans son quartier  
Accès gratuit

## « PREVENTION DES CHUTES »

*Pour  
préserver son  
autonomie*

**LE LUNDI 08 DECEMBRE  
DE 14H30 A 16H30  
AU FOYER LOGEMENT  
« LES JOURS HEUREUX »  
490 Rue de Beaumont,  
59287 Guesnain**



**Avec l'intervention du Docteur BERTELOOT,  
Consultations chutes du Centre Hospitalier de Douai**

Pour tous renseignements, veuillez contacter  
le CLIC du Val de Sensée au 03.27.92.87.45.

IP.N.S

Ne pas jeter sur la voie publique

N° Siret 439 975 640 00814

**Si vous êtes isolé(e), vous avez au moins 80 ans et si votre retraite complémentaire dépend de l'AGGIR ARRCO, vous pouvez profiter des chèques SORTIR PLUS**

Contre l'envoi d'un chèque de 15 €, vous recevez un chéquier de 150 € vous permettant de vous faire conduire pour des déplacements de proximité : médecin, rendre visite à des amis...D'autres chèquiers peuvent être demandés si vous en avez besoin.

Pour tout renseignement complémentaire sur le dispositif ou pour commander des chèquiers, adressez-vous à l'ASVAD59 (Association Service Vivre A Domicile 59), qui fera les démarches à votre place.

L'association ASVAD59, dont le siège est à Rieulay, a un agrément qui lui permet d'intervenir auprès de personnes âgées ou en situation de handicap, avec l'aide d'auxiliaires de vie.

**ASVAD59 – Tél 03 27 92 61 78 ou 06 95 51 76 00 de 13 h 30 à 17 h du lundi au vendredi**

**JOYEUX  
NOËL !**

Jeudi 18 décembre à 10h



à la SALLE DES FETES

La Municipalité reçoit les écoliers de ERRE  
pour le grand spectacle de NOËL

A l'issue du spectacle, Monsieur le Maire et les Conseillers municipaux remettront aux enfants leur cadeau de fin d'année.

Seuls les enfants scolarisés à ERRE assisteront au spectacle. L'équipe pédagogique se chargera de les emmener à la salle des Fêtes et assurera l'encadrement de ce divertissement.

Les parents reprendront leur(s) enfant(s) aux portes de la Salle des Fêtes.



# INVITATION



*Alain Pakosz votre Maire,*

*les Adjointes et Conseillers Municipaux,*

*ont le plaisir de vous inviter à la cérémonie des Vœux  
du Maire organisée à la salle des fêtes*

*Vendredi 9 Janvier 2015 à 18 h 30*

*Nous vous attendons nombreux !*



***Meilleurs Vœux 2015 !***

# REPAS DES AINÉS

## DIMANCHE 8 FÉVRIER 2015

### à 12 h Salle des Fêtes

Un repas entre amis, des chants, des danses... Venez nous rejoindre et passer une bonne journée.  
Si vous avez 65 ans et plus, seul(e) ou en couple, le C.C.A.S aura l'honneur et la joie de vous accueillir au repas des Aînés.

Pour le conjoint n'ayant pas l'âge requis, une participation de 30 euros sera demandée.



La Vice - Présidente du C.C.A.S

✂-----

### REPAS DES AÎNÉS 2015

Coupon de réservation à retourner en Mairie **avant le 28 janvier 2015**



Nombre de repas : \_\_\_\_\_

NOM	PRENOM	AGE	DATE DE NAISSANCE	GRATUIT ? (OUI/NON)*

TOTAL : \_\_\_\_\_ €

Adresse : \_\_\_\_\_

Peut se déplacer :                      OUI                       NON

**\*Gratuit pour les personnes âgées de 65 ans et plus, sinon 30 €**

# L'AGENDA

<b>DECEMBRE</b>	
5	Journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie cour de la mairie à 17 h
8	Atelier Clic "prévention des chutes" au foyer "les jours heureux" à Guesnain de 14 h 30 à 16 h 30
14	Marché de Noël 10 h à 18 h Salle des Fêtes (expositions artisanales et gastronomiques)
16	Distribution colis RMIstes le matin à retirer en mairie 10 à 12 h
18	Noël des enfants (spectacle et remise des jouets)
20	Distribution des colis de Noël aux Aînés
26	Don du sang 9 – 12 h et 14 – 18 h à MARCHIENNES
<b>JANVIER</b>	
9	Vœux du Maire 18 h 30
<b>FEVRIER</b>	
8	Repas des Aînés à 12 h
	Assemblée générale de l'harmonie à 10 h à l'école de musique
21	Don du sang 8 – 12 h à SOMAIN Centre Culturel Albert Camus
	Concert jazz avec la compagnie "Zazuzaz"
28	Repas des Colombophiles
<b>MARS</b>	
7	Assemblée Générale des Anciens Combattants à 10 h
	Loto foot
28 et 29	Week-end théâtre

# EXTRAITS DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour à 18 h 30.

**Etaient présents** : Alain Pakosz - Jean-François Daly - Claudine Gorguet - Patrick Verdin - Rolande Grolier - Francis Sénéchal - Michel Koniusz - Michel Tiefenbach - Hervé Richard - Martine Roussel - Edouarine Pecqueur - Nadine Leclercq – Nathalie Evrard – Christelle Rutkowski – Jean-François Delporte.

**Absente excusée** : Christelle Rutkowski (procuration à Edouarine Pecqueur)

**Secrétaire de séance** : Francis Sénéchal.

## I – Délibérations

Le Conseil Municipal,

– à l'**unanimité**, autorise Monsieur le Maire à engager, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2015 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

– à l'**unanimité**, accepte la révision des différents tarifs du cimetière communal a/c du 1/01/2015.

Concession trentenaire le m<sup>2</sup> : 53.08 €

Columbarium, concession trentenaire : 984.62 €

– à l'**unanimité**, accepte la révision des tarifs de location des garages rue H. Parent et Jean Jaurès a/c du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

=> Rue H. Parent :

- Location mensuelle : 30.05 €

- Location annuelle du terrain : 69.44 €

=> Rue J. Jaurès :

- Location mensuelle : 42.42 €

- à l'**unanimité**, s'abstient sur le rapport d'activités 2013 de la CCCO (Communauté Communes Cœur d'Ostrevent).

- à l'**unanimité**, accepte la décision modificative du budget primitif :

En fonctionnement :

- Art 63512 (taxe foncière) : - 158 €

- Art 678 (autres charges exceptionnelles) : + 158 €

– à l'**unanimité**, accepte la révision des tarifs des locations des salles et arrhes a/c du 1<sup>er</sup> janvier 2015

	<b>Périodes</b>	<b>Salles</b>	<b>Tarifs</b>	<b>Arrhes</b>
ERRE	WE	Petite salle	165	83
	1 journée LJ	Petite salle	103	52
	WE	S. des fêtes	412	206
Extérieurs	WE	Petite salle	279	139
	1 journée LJ	Petite salle	180	90
	WE	S. des fêtes	526	263
Elus Personnel	WE	Petite salle	83	41
	1 journée LJ	Petite salle	54	27
Associations	WE	S. des fêtes	206	103

## **II – Budget**

Etat de consommation des crédits au 17 novembre 2014 :

<b>Investissement</b>	Dépenses	256 503.35 €
	Recettes	406 118.10 €
Fonctionnement	Dépenses	692 049.19 €
	Recettes	883 994.64 €

**La réalisation du budget est conforme aux prévisions.**

## **III - Travaux**

La construction des nouveaux vestiaires sera bientôt terminée. Les travaux se déroulent conformément aux prévisions.

Les voiries et trottoirs du lotissement « Les jardins d'ostrevent » sont en cours.  
Les lots concernant la location accession et la résidence sénior ont été attribués.

## **IV – Orientations budgétaires 2015**

### **Recettes**

Les dotations de l'Etat seront en baisse ainsi que le niveau des subventions et des participations. L'intégration des recettes fiscales des nouveaux habitants permettra d'en limiter les effets.

### **Dépenses**

Les dépenses de fonctionnement devraient augmenter modérément il sera sans doute nécessaire d'embaucher au moins une personne aux services techniques pour tenir compte du nouveau lotissement et de la Charte d'entretien des espaces verts qui a été avalisée.

Départ de Mme Nadine Leclercq à 19h45, le quorum étant toujours atteint la séance continue.

Au niveau des investissements, il faudra faire un choix dans le programme pluriannuel des travaux qui concerne principalement

- la réhabilitation de la boulangerie
- la restauration de l'Eglise
- la construction de nouveaux ateliers
- la restructuration de la cour de la mairie
- l'entretien des voiries

L'ensemble de ces travaux peut être estimé à 1.8 million d'euros. Les choix dépendront du niveau de subventions obtenus auquel il faut ajouter le résultat d'investissement reporté et les provisions.

## **V - Informations diverses**

- USEP : compte-rendu de l'Assemblée générale du 13 octobre 2014
- SDIS : recueil des actes administratifs.
- Maisons et Cités : compte-rendu d'activités 2013.
- Partenor : rapport d'activités 2013.
- Mission locale : rapport d'activités 2013.
- Ostwind : l'activité de l'Eolien.
- Observatoire régional de la santé Nord Pas-de-Calais.
- ACOM Nord : Compte-rendu de l'Assemblée générale du 14 juin 2014.
- Remerciements de l'Association A ERRE OBIC pour le prêt de la salle lors de la soirée Zumba
- Chambre des métiers et de l'artisanat : création d'une entreprise plâtrerie enduits 436 rue E. Zola
- Réponse négative de M. Dolez, député, qui réserve ses aides à sa circonscription. On peut s'interroger sur la vocation nationale d'un député dans notre pays.

Il n'y a pas eu de question du public.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents n'ayant plus de remarque à formuler ni de question à poser, Monsieur le Maire a levé la séance à 20 h 20. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

## TRAVAUX REALISES EN 2014 (TTC)

<b>Terrain de football</b>	Contrat avec un taupier	1 200
	Achat filet pare-ballons	6 688
	Achat d'abris de touche	
	Construction de vestiaires	98 148
<b>Ecole</b>	Achat de rideaux occultants	3 580
	Mobilier école bureaux	932
	Matériel N.A.P.	1 452
<b>Divers</b>	Achat de 6 panneaux exposition	438
	Frais d'étude église	5 820
	Frais d'étude vestiaires	3 600
	Achat de la boulangerie	61 900
	Licence informatique	537
	Frais d'architecte permis de construire mairie	4 200
	Changement de porte salle des fêtes pour mise en conformité	4 100
	Trottoirs rue Branly	39 134
<b>Total :</b>		<b>231 730</b>

**Parcours du Coeur**  
**Dimanche 29 mars 2015**  
**9 h - 11 h**

# INONDATIONS DANS LE VILLAGE

Les pluies des 2 et 3 novembre furent d'une intensité exceptionnelle en un temps très court et ont provoqué une montée rapide de l'eau dans les zones critiques du village.

Pour autant, les volumes n'ont pas été importants comme en témoignent les bilans de surveillance du réseau.

Nous avons reçu les responsables de Noréade le jeudi 6 novembre. Un courrier de relance a été renvoyé le 10 novembre pour le passage sous la voie ferrée et le doublement du réseau rue Jean Jaurès. Nous réaffirmerons nos exigences lors de la réunion de programmation de Noréade le 24 novembre.

Le Maire



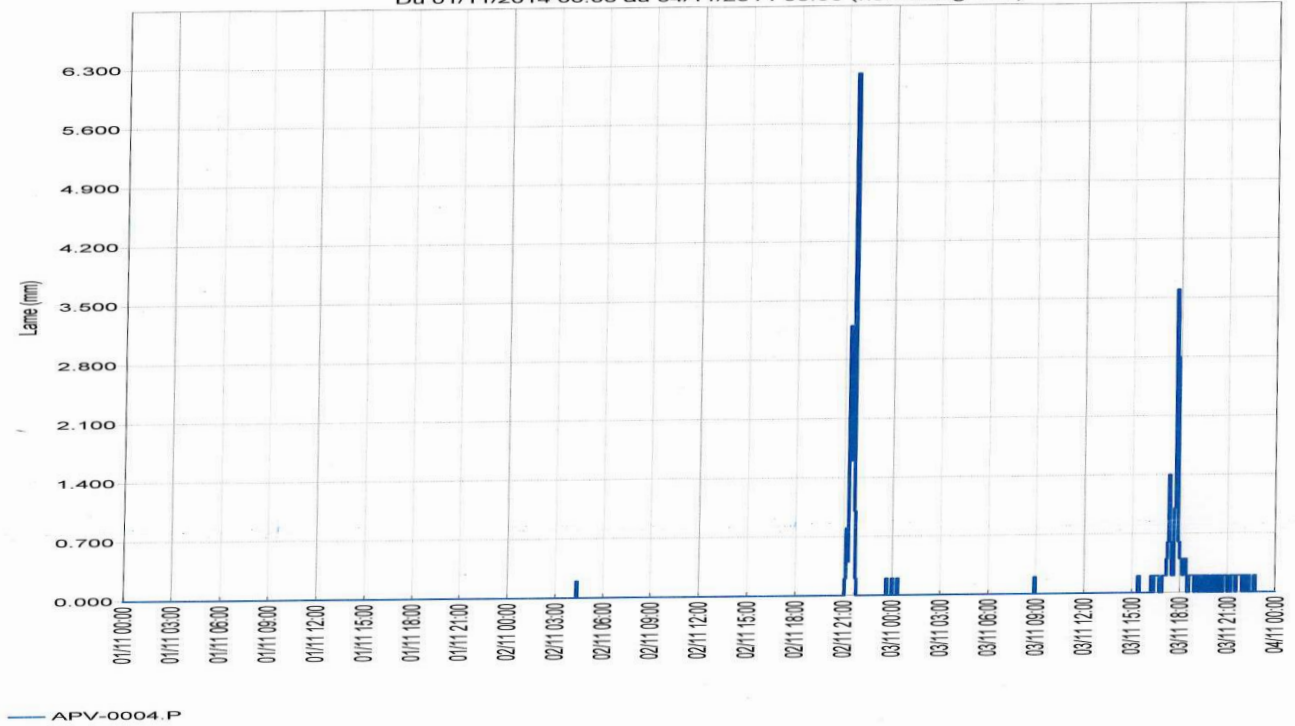
## DO Fenain rue Barbusse : Bilan Mensuel autosurveillance réseau Somain

Mois de: novembre 2014

Jour	Pluviométrie Rosult (STEP)		Hauteur max Réseau 0,262m m	Débit max déversé DO m <sup>3</sup> /h	Volume déversé TS+TP m <sup>3</sup>	Durée des épisodes de déversement	
	Hauteur mm/m <sup>2</sup>	Intensité mm/h				sec	h.
01/11/2014	0,0	0,0	0,037	0,00	0,00	-	
02/11/2014	16,0	74,4	0,609	1392,15	230,00	-	
03/11/2014	21,4	43,2	0,599	1392,15	1221,00	-	
04/11/2014	0,2	2,4	0,267	33,01	0,00	-	
05/11/2014	1,8	7,2	0,129	0,00	0,00	-	
<b>Minimum</b>			0,037	0	0	0	0,0
<b>Maximum</b>			0,609	1 392	1 221	0	0,0
<b>Moyenne</b>			0,328	563	290	#DIV/0!	#DIV/0!
<b>Total</b>					<b>1 451</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>

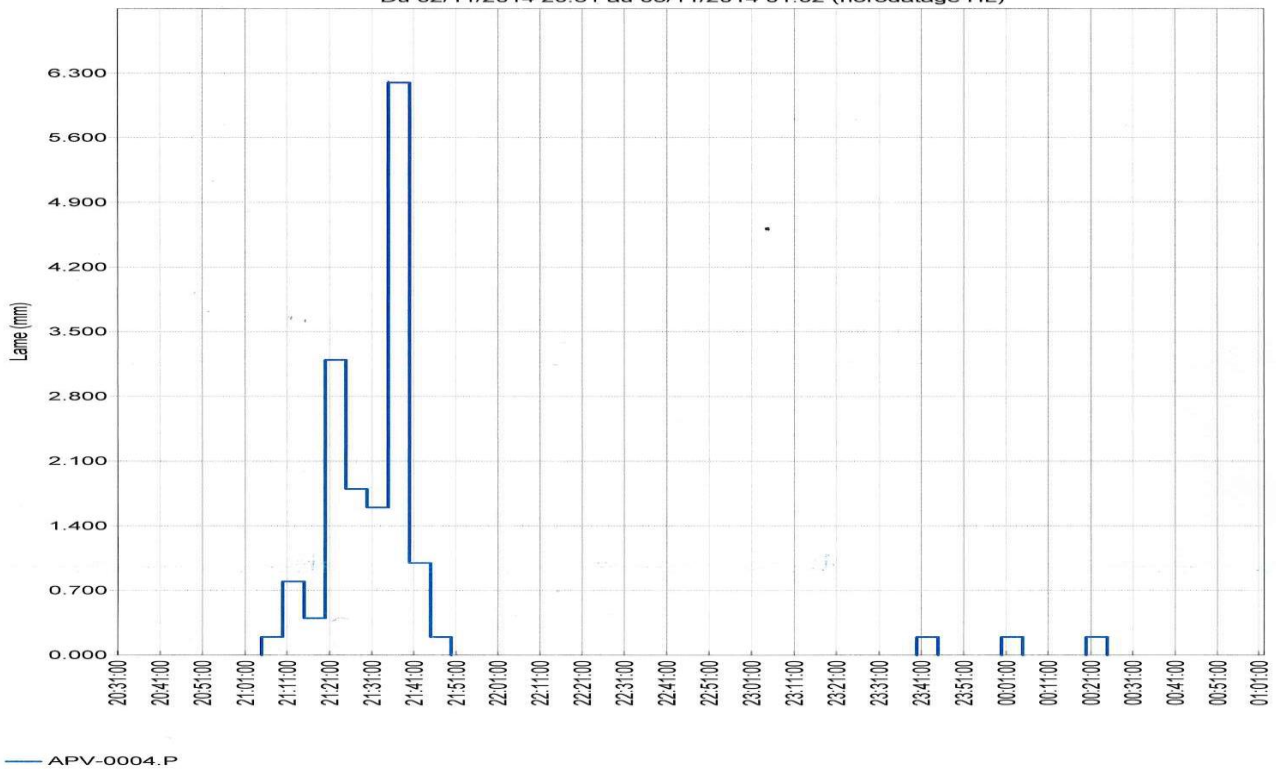
# APV-0004

Du 01/11/2014 00:00 au 04/11/2014 00:00 (horodatage HL)



# APV-0004

Du 02/11/2014 20:31 au 03/11/2014 01:02 (horodatage HL)



# HARMONIE MUNICIPALE

## Ecole de musique

La rentrée de l'école de musique a eu lieu le lundi 8 septembre.

Suite au départ de Pascal, Léolün et Florian pour leurs études ou autres projets et pour répondre aux nouveaux besoins, l'école de musique accueille des nouveaux professeurs : Clotilde pour la clarinette, Aurélien pour la batterie, Pauline pour la flûte et Ludovic pour les percussions.

A ce jour, elle dispense des cours d'éveil pour les enfants de 5 à 7 ans, des cours de formation musicale enfants et adultes, des cours de trompette, de saxophone, de flûte, de percussions, de batterie, de clarinette, de piano, de guitare et de chant.

De plus, depuis la rentrée de septembre, elle intervient aux NAP avec des cours d'initiation à la guitare et au chant.

**Contact** : 06 31 15 11 71 ou 06 37 37 31 92

## Une histoire de sax

Pour fêter le bicentenaire de la naissance d'Adolphe Sax, à Dinant, l'Harmonie en collaboration avec la Communauté Cœur d'Ostrevent, la municipalité de ERRE et la Muse de Somain a participé aux master class de saxophone et saxhorn dont le point culminant a été le spectacle de clôture le samedi 8 novembre au théâtre de Somain.



## ***Mais qui était Adolphe Sax ?***

**Antoine-Joseph Sax** mieux connu sous le nom d'**Adolphe Sax**, est né le 6 novembre 1814 à Dinant en Belgique et est mort le 7 février 1894 à Paris.

Il est un facteur d'instruments de musique belge, surtout connu pour avoir inventé le saxophone.

Mais il a révolutionné le monde des instruments à vent, en améliorant la clarinette et en inventant le saxhorn, le saxophone, le tuba wagnérien,...

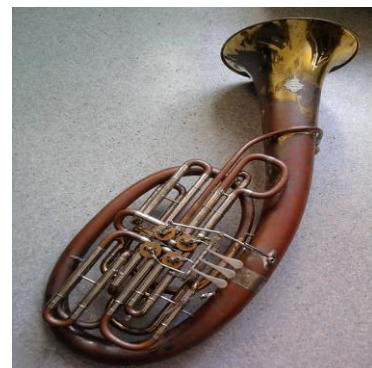


saxhorn basse



Saxophone alto

Double tuba wagnérien



## **Commémoration du 11 novembre 2014**



L'harmonie a défilé marquant encore une fois son attachement aux cérémonies officielles et à l'animation des événements du village.

## Messe de Sainte Cécile

La messe de Saint Cécile a eu lieu le samedi 22 novembre avec Monsieur l'abbé Lorgnier et en présence des membres du Conseil Municipal, des représentants des différentes associations et des élèves et parents de l'école de musique.



L'harmonie a interprété sous la direction de madame Sylvie Faidherbe le répertoire suivant : "Ainsi parlait Zarathoustra" de Richard Strauss, "Poème" de Zdenek Fibich, "Out of Africa" de John Barry et "Pirates des Caraïbes" de Klaus Badelt

Après la messe, tous se sont retrouvés à l'école de musique pour la remise des diplômes CMF – 2014 (Les diplômes internes à l'école de musique seront remis ultérieurement).

Cette année 8 élèves ont obtenu la mention très bien dont trois avec félicitations du jury.



Trois élèves ont validé l'UV de fin de premier cycle : 1 en flûte traversière, 1 en trompette, 1 en piano et 1 élève l'UV de fin de deuxième cycle en saxophone ténor.

La présidente, après avoir remercié les professeurs, les élèves mais aussi les parents pour leur investissement, a félicité les musiciens et leur chef pour leur travail assidu tout au long de l'année.

La soirée s'est terminée avec le pot de l'amitié.

## L'harmonie vous donne rendez-vous pour ses 90 ans

Assemblée générale le dimanche 8 février à 10 h à l'école de musique.



Le **21 février** pour un bal swing  
avec la compagnie « ZAZUZAZ »

Les **28 et 29 mars** pour un  
week-end théâtral

Le **11 avril** concert de printemps avec  
l'orchestre de cordes « Musique en Ostre-  
vent » de Somain sous la direction de Céline  
Livoye.



# A ERRE OBIC

L'association a organisé, le samedi 25 octobre une soirée Zumba sur le thème disco.



Pendant plus de 2 heures, Sophie, Nadia et Valentin, animateurs diplômés, se sont succédés sur scène pour faire danser le public sur des musiques variées.



Merci à nos animateurs et à ceux et celles qui étaient présents...



Laissez vous tenter par ces danses rythmées en nous rejoignant aux cours qui ont lieu à la salle polyvalente située dans la cour de l'école de Erre :

Le lundi à partir de 19 h 30

Le mercredi à partir de 19 h 45

**Tarifs :**

5 € la séance

40 € la carte de 10 séances

100 € pour un cours par semaine (le lundi ou le mercredi)

160 € pour les deux cours (le lundi et le mercredi)

Renseignements : 06.08.95.91.90 (matinée),

06.60.22.55.77 (dans la journée)

ou en vous rendant à la salle de sport aux jours et heures données ci-dessus.



---

## **Repas annuel**

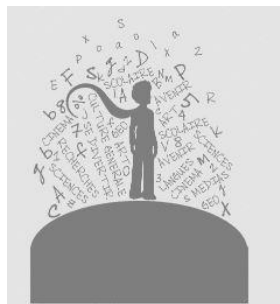
L'association fêtera, en 2015, ses 25 ans.

A cette occasion, nous organisons un repas le samedi 14 mars 2015 à la salle des fêtes de Erre.

Venez nous rejoindre pour fêter cet anniversaire dans une ambiance conviviale.

# MEDIATHEQUE LOUIS ARAGON

69 rue Jean Jaurès ERRE



Tél. : 09 81 83 94 27 uniquement aux heures d'ouverture

Courriel : [mediatheque-louis.aragon@hotmail.fr](mailto:mediatheque-louis.aragon@hotmail.fr)

## *Heure du conte mensuelle*

- samedi 13 décembre à 10 h 30 : contes de Noël
- samedi 31 janvier à 10 h 30 : Baluchon et Marmiton



**14 – 18**

L'exposition sur le thème de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale a connu un certain succès. A l'initiative de la section des Anciens Combattants de Erre dirigée par Monsieur Gilbert Hernequé, elle a permis de montrer de nombreux objets prêtés par des collectionneurs du village et des panneaux réalisés par les élèves de l'école Suzanne Lanoy. Messieurs Hernequé, Lecocq et Léquime étaient présents lors des permanences afin de répondre aux questions intéressées du public et aussi des enfants lors de la visite des classes de CM1 et CM2





La médiathèque, quant à elle, a présenté une animation à partir d'un ouvrage « Dossiers interdits » de JP Fontanon et quelques livres sur le thème de la première guerre mondiale que vous pouvez réserver dès à présent.



A la Maison des Associations, le 15 novembre, Guylaine Kasza est venue interpréter sa lecture-spectacle « Tranchées Vives ». Composée de lettres de soldats français, anglais, allemands et des textes de poètes et d'écrivains reconnus, « Tranchées vives » relate toutes les horreurs de la guerre. Des moments forts que le talent de Guylaine Kasza nous a fait vivre avec émotion.

L'association Elles Recyclèrent Solid'Erre a pour objectif  
de valoriser la protection de l'environnement  
en favorisant l'action solidaire.

Pour cela nous récupérons livres, jouets, vêtements, lunettes,  
cartouches HP vides...tout au long de l'année.

Les objets sont soit donnés, soit revendus au bénéfice de diverses associations.

**Chaque trimestre, un défi est lancé.**

Au 3<sup>e</sup> trimestre 2014 : récupération des lunettes  
85 paires Erroises sur 1488

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2014 : récupération d'objets de puériculture  
A ce jour, 72 articles de Erre

**Pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2015 : le défi est la récupération de chaussures  
(hommes, femmes et enfants)**

**L'objectif fixé est de 200 paires!!!!**

Un grand merci pour votre précieuse participation.

Brigitte Maquet  
270 rue Henri Delrot - 59171 Erre  
[brigitte.maquet@orange.fr](mailto:brigitte.maquet@orange.fr)



**Elles Recyclèrent Solid'Erre**

Mail [ers94@outlook.fr](mailto:ers94@outlook.fr)

Facebook Elles Recyclèrent Solid'Erre

---

*Dépannage informatique à domicile :*



**DEPANORDI**

**06-63-15-80-53**

[Depanordi59@free.fr](mailto:Depanordi59@free.fr)

## COMMUNE DE ERRE

### ARRÊTÉ MUNICIPAL

Vu l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article R 610-5 du Code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1ère classe,  
Vu le règlement sanitaire départemental,

**Le Maire,**

Considérant que l'entretien des voies publiques est nécessaire par temps de neige pour éviter les accidents corporels. Que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants qu'autant que les habitants concourent à leur exécution et remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt de tous,

#### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Dans les temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations.

**Article 2 :** Les infractions au présent arrêté pourront être poursuivies conformément aux lois.

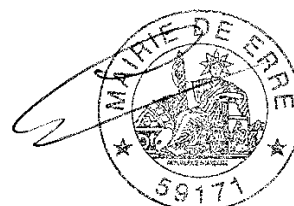
**Article 3 :** Le présent arrêté sera transmis pour information à

- Monsieur le Sous-Préfet de Douai
- Monsieur le Commandant de police de Somain.

Fait à ERRE le 30/09/2014

Le Maire,

Alain PAKOSZ



**COMMUNE DE ERRE**

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

Le Maire de la Commune de ERRE,

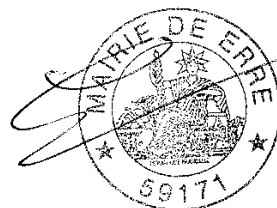
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire;  
Vu l'article L 2213-26 du Code général des collectivités territoriales;  
Vu l'article R 610-5 du Code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1ère classe,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le Maire rappelle aux particuliers occupant une habitation au sein de la Commune qu'ils sont tenus de ramoner leur cheminée une fois l'an.

**Article 2 :** Les infractions au présent arrêté municipal pourront être poursuivies conformément à la législation en vigueur.

ERRE, le 30/09/2014  
Le Maire,  
Alain PAKOSZ



## Que faire si on soupçonne une intoxication ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

Dans ce cas :

- 1 **Aérez immédiatement** les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- 2 **Arrêtez si possible** les appareils à combustion.
- 3 **Évacuez** au plus vite les locaux et bâtiments.
- 4 **Appelez les secours** :  
**112** : Numéro unique d'urgence européen  
**18** : Sapeurs Pompiers  
**15** : Samu
- 5 **Ne réintégrez pas les lieux** avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers.



## Comment obtenir des renseignements ?

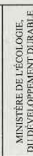
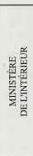
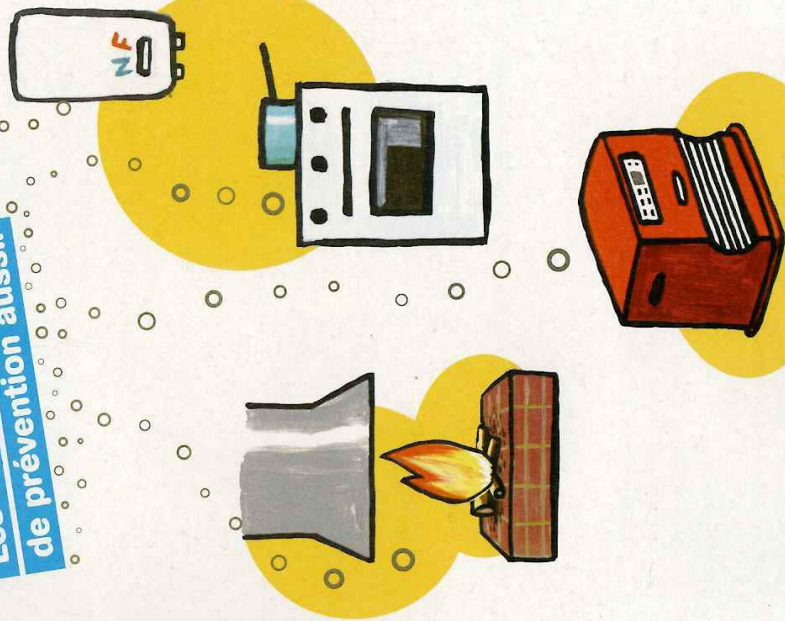
Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- L'Agence Régionale de Santé (ARS) de votre région
  - Le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie
  - Le centre anti-poison et de toxicovigilance (CAP-TV) relevant de votre région
  - Un professionnel qualifié : plombier-chauffagiste, ramoneur
- Sites d'informations :**
- [inpes.sante.fr](http://inpes.sante.fr)
  - [prevention-maison.fr](http://prevention-maison.fr)
  - [sante.gouv.fr](http://sante.gouv.fr)
  - [invs.sante.fr](http://invs.sante.fr)
  - [developpement-durable.gouv.fr](http://developpement-durable.gouv.fr)

Réf. 260-34013-DE - Illustrations: Nancy Krawczyk

# LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi.



## Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

### Quels appareils et quelles installations sont sur tout concernés ?

- chaudières et chauffe-eau ;
- poêles et cuisinières ;
- cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol ;
- appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles (d'appoint) ;
- groupes électrogènes ou pompes thermiques ;
- engins à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage notamment) ;
- braseros et barbecues ;
- panneaux radiants à gaz ;
- convecteurs fonctionnant avec des combustibles.



La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.

### Quels sont ses dangers ?

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

## Comment éviter les intoxications ?

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Les bons gestes de prévention aussi :

### Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations :

- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles.
- Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).

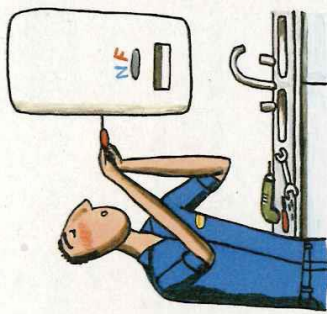
### Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage :

- Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).



### Détecteurs de monoxyde de carbone : ce qu'il faut savoir

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone, pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours. Cependant, ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications. La prévention des intoxications passe donc prioritairement par l'entretien et la vérification réguliers des appareils à combustion et conduits de fumée, une bonne ventilation, l'utilisation appropriée des groupes électrogènes et chauffages d'appoint, etc.



### Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (se référer au mode d'emploi du fabricant), en particulier les utilisations prosrites en lieux fermés (barbecues, ponceuses...).
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.

### Si vous devez installer de nouveaux appareils à combustion (groupes électrogènes et appareils à gaz notamment) :

- Ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être installés à l'extérieur des bâtiments.
- Assurez-vous de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil avant sa mise en service, et, pour les appareils à gaz, exigez un certificat de conformité auprès de votre installateur.

# *Thé dansant 2014*



*Chaleur et convivialité  
étaient au rendez-vous.  
L'assistance nombreuse a  
apprécié la distribution de  
pâtisserie gratuite.*



*Accueil de l'Espace Res-  
sources Cancers, qui par leur  
intervention, ont intéressé tous  
les participants de la semaine  
bleue au dépistage du cancer.*



